



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Covid-19 : prorogation des obligations du port du masque en Charente**

Angoulême, le 16 février 2021

Par trois arrêtés préfectoraux signés ce jour, la préfète de la Charente, Magali Debatte, a reconduit l'obligation du port du masque qui s'appliquait depuis le début du mois de janvier 2021.

Jusqu'au mardi 16 mars 2021, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus :

- dans tout le département de la Charente :
  - aux abords des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et tout autre lieu d'enseignement,
  - aux abords des stades et enceintes sportives,
  - aux abords des gares ferroviaires et routières, ainsi qu'à l'intérieur des abri-bus,
  - dans les marchés de plein air, brocantes et vide-greniers en extérieur,
  - sur les parkings extérieurs et souterrains des grandes et moyennes surfaces, et des grandes surfaces spécialisées,
- sur l'espace public à Angoulême sur l'intégralité de la rue Gosciny, ainsi qu'à l'intérieur des périmètres délimités par les rues et artères suivantes :
  - Premier périmètre : boulevard Émile-Roux – boulevard Tharaud – rempart Desaix – rempart du Midi – boulevard des anciens combattants – allée du Souvenir Français – rempart de Beaulieu – boulevard Aristide Briand – boulevard Pasteur – boulevard Berthelot – rue de Montmoreau – rempart de l'Est,
  - Second périmètre : rue Saint-Roch – rue Michelet – rue Gosciny – rue de Montmoreau ;
- sur l'espace public à Cognac sur l'intégralité des rues suivantes : rue d'Angoulême – rue Aristide Briand – rue des remparts – rue neuve des remparts.

Pour rappel, le non-respect du port du masque est passible d'une amende forfaitaire de 135 €, et jusqu'à 1 500 € en cas de récidive.

### **Contact presse Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76  
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr  
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex